

VOTRE CONTACT

RESPONSABLE RÉGIONAL, Nathalie Moutarde, bureaux du Moniteur, 17, rue d'Uzès, 75002 Paris
- Tél. : 01.40.13.32.37, fax : 01.40.13.94.95, e-mail : nmoutarde@groupemoniteur.fr

LIBRAIRIES : 7, place de l'Odéon, 75006 Paris - Tél. : 01.44.41.15.75. Du lundi au samedi de 10h à 19h.
17, rue d'Uzès, 75002 Paris - Tél. : 01.40.13.33.80. Du lundi au vendredi de 9h30 à 13h30 et de 14h30 à 18h30.

PROJETS _ page 125 **PERMIS DE CONSTRUIRE** _ page 131

STAINS

Une véritable renaissance pour la cité du Moulin-Neuf



Dans la cité du Moulin-Neuf, à Stains, 182 logements ont été détruits et les 448 restants – 1 500 habitants – ont été résidentialisés : rénovation, plantations, terrains de jeux. (Ci-dessus avant travaux, ci-contre, après).

La requalification de la résidence du Moulin-Neuf, entamée en 2000 après sa reprise par le groupe 3F, est aujourd'hui quasiment achevée. Selon Thierry Laverne, paysagiste-urbaniste qui a participé dès l'origine au projet et à sa réalisation : « Les résultats de l'opération de renouvellement urbain sont tangibles. Le quartier était dans un état d'abandon, de détresse profonde... Nous avons créé de nouvelles voies pour le relier au reste de la ville et remis de la ville dans le quartier. »

Menée sous l'égide de l'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine) en concertation avec la municipalité, l'opération a donné lieu à la démolition de 182 logements (avec destruction de barres) et à la résidentialisation des 448 logements restants, habités par 1 500 personnes.

Maisons individuelles. Ceci étant achevé, le groupe 3 F a lancé, en octobre, la construction de 46 maisons individuelles à statut locatif

social (30 PLUS et 16 PLS). A livrer début 2008, celles-ci comportent quatre ou cinq pièces. Les nouveaux logements sont conformes au label Qualitel HPE 2000. Une centaine devrait être livrée à terme, sans compter la quinzaine de maisons individuelles qui sera réalisée par l'association Foncière Logement.

Le Moulin-Neuf change ainsi de visage. Il jouxte aujourd'hui le nouveau programme, dit des « Trois-Rivières », en accession à la propriété, commercialisé par Nexity. Le quartier pourrait devenir un exemple de mixité sociale réussie.

Désenclavement. Cette nouvelle étape est rendue possible par le travail mené depuis six ans. Autrefois en cul-de-sac, enclavé par un talus le séparant de la RD29 et de la ligne de grande-ceinture, le Moulin-Neuf dispose aujourd'hui de nouvelles liaisons vers la ville et d'un accès direct sur le parc de La Courneuve. Par rapport aux plans initiaux, un tunnel reste à forer

sous la voie ferrée, vers la gare de Stains.

Parallèlement, les espaces publics et privés du quartier ont été nettement définis. Tandis que les parkings et pieds élargis d'immeubles étaient résidentialisés, la ville reprenait les espaces collectifs. A nouveau entretenus, ceux-ci offrent aujourd'hui des terrains de jeux et de sport. Naturellement, les bâtiments eux-mêmes ont fait l'objet d'une rénovation plus que nécessaire. Il reste à planter quelques arbres et à ouvrir la supérette, dont l'installation est acquise.

VÉRONIQUE DE JACQUELOT ■

Fiche technique

- ▶ **Maîtrise d'ouvrage :** groupe 3F.
- ▶ **Maîtrise d'œuvre :**
 - Restructuration des espaces extérieurs : Agence Laverne, Paysage & Urbanisme (mandataire), OGI (BET VRD).
 - Réhabilitation des bâtiments : Dubus-Richez (1^{re} phase), HB Architectes (2^e tranche).
 - Maisons individuelles : Michel Régnier (conception), CET (exécution).
- ▶ **Montant des travaux :** 34 millions d'euros y compris le coût des 30 maisons PLUS de la 1^{re} tranche.

VAL-DE-MARNE

Prolongement de la ligne de métro n° 1

▶ Le projet de prolongement de la ligne de métro n° 1 (Château de Vincennes - La Défense) sur 1,7 km jusqu'au carrefour des Rigollots, à Fontenay-sous-Bois, s'il n'est pas encore sur les rails, avance néanmoins. Les résultats des études de faisabilité techniques, financières et économiques commandées et financées par les villes de Vincennes et de Fontenay, avec l'aide du conseil général du Val-de-Marne, et réalisées par la RATP, viennent de confirmer la pertinence du projet. De son côté, la région a décidé de lui apporter son soutien et des rendez-vous sont prévus entre les maires concernés, le président et le préfet de la région.

F. G. ■

RÉGION

Premier conseil d'administration pour les établissements fonciers

▶ Début décembre, les trois établissements publics fonciers (EPF) créés en Ile-de-France ont tenu, chacun, leur premier conseil d'administration, élu leur bureau et désigné leur président : Jean-Luc Laurent, vice-président du conseil régional, pour l'Agence foncière d'Ile-de-France ; Alain-Bernard Boulanger, vice-président du conseil général, pour l'EPF des Hauts-de-Seine ; et Maurice Solignac, président de la commission des finances du département, pour l'EPF des Yvelines.

Jean-Luc Laurent a indiqué que « les relations avec les autres EPF départementaux s'inscriront dans le cadre du décret qui prévoit la possibilité d'actions en partenariat ». Quant à l'EPF des Hauts-de-Seine, il a déjà voté le montant de la taxe spéciale d'équipement (10 millions) qui sera complétée par une dotation du conseil général du même montant.